

# BULLETIN D'INSCRIPTION

FARFOUILLE DE VILLE LA GRAND – 28/06/2020

*(Remplir en lettre majuscules SVP)*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Numéro de téléphone : .....

E-mail (**obligatoire**) : .....

Particulier

**Obligatoire**

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Professionnel

Situation	Nb de modules	Prix unitaire	Total
Couvert emplacement - 8 stands de 3m x 2,5m (Longueur x largeur)		20€ le module	
Emplacement - 2m linéaire		8€ le module	
Tables (≈ 2m)		3€ la table	
<b>TOTAL (joindre un chèque à l'ordre des « tennis municipaux de Ville la Grand »)</b>			

## ***Pièces à joindre à votre inscription par courrier :***

- La photocopie recto verso de la carte d'identité (**obligatoire**)
- Bulletin inscription vide-grenier (**obligatoire**)
- Le chèque de réservation de l'emplacement
- (**pour les professionnels**) La photocopie de votre inscription au registre du commerce.

***Le Club confirmera votre inscription par mail uniquement.***

***Bulletin d'inscription à renvoyer au mieux avant le 20 juin***

M. FRATTE Fabrice  
542 chemin des champs de bey  
74140 Saint Cergues

***Inscription possible sur place***

# RÉGLEMENT DE LA FARFOUILLE

- La manifestation se déroule autour des tennis municipaux au parking des Verchères à Ville la Grand à partir de 6h00 du matin.
- L'entrée de la farfouille est libre pour les visiteurs
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel
- La vente de boissons ainsi que la petite restauration est strictement réservée aux tennis municipaux de Ville la Grand.
- Tout emplacement est considéré comme réservé lorsque le règlement correspond à la place et tous les documents exigés sont parvenus à l'association.
- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne sera remboursée
- L'exposant s'installe entre 5h et 8h
- Les places non occupées après 8h seront proposées et revendues à des personnes sans inscription détenant les documents exigés
- Les places non réservées seront vendues avec une majoration de 2€
- Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 17h (sauf accord de l'association)
- Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur le site de la farfouille : les exposants doivent impérativement retirer leurs véhicules après installation
- Tout emplacement devra être laissé aussi propre qu'à l'arrivée
- L'exposant particulier ou professionnel s'engage à fournir à l'inscription :
  - La photocopie recto verso de la carte d'identité (obligatoire)
  - Bulletin d'inscription vide-grenier (obligatoire)
  - Le chèque de réservation de l'emplacement (pour les professionnels)
  - La photocopie de votre inscription au registre du commerce.
- Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle
- En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera accepté

**Renseignements auprès de :**

**Fabrice : 06 86 32 51 02**